



PROCÈS-VERBAL

Séance du 6 décembre 2021

Présidence : Mme Valérie MAUSNER LEGER

1. Appel : 81 Conseillères et Conseillers sont présents

M. le Syndic Daniel ROSSELLAT, Mmes les Municipales Roxane FARAUT, Stéphanie SCHMUTZ et Elise BUCKLE, MM. les Municipaux Claude ULDRY, et Pierre WAHLEN

Excusé : M. le Municipal Alexandre DEMETRIADES

VUILLE Nathalie, secrétaire – DUCRY Jean-Marc, huissier

Excusés : ANNEN-MARTI Valérie, BIELER Eric, BOURQUI Fabien, BUCHS Patrick, CARENZA Marco, DELLEY Stéphane, DONNET Jonas, DUPUIS Alexandre, GERBER Joëlle, GIANNATTASIO Raffaele, HACKER Vincent, ISCHI KAPLAN Vanessa, KIRCHNER Volker, MONTECCHIO Chiara, PELLETIER Simon, PIEREN Taïna, SANTANTONIOU Ioannis, VUAGNIAUX Christine

Absent : KORNAROS Christos

2. Procès-verbal de la séance du 8 novembre 2021

Mme la Présidente fait remarquer que, suite aux propos de Mme Valérie Annen-Marti au point 21bis, la COGES a visité le service RRH à trois reprises et non deux.

Le procès-verbal est accepté à l'unanimité avec les remerciements à Mme la Secrétaire et M. le Secrétaire suppléant qui y a participé.

3. Approbation de l'ordre du jour

Mme la Présidente signale que le point 18 de l'ordre du jour, postulat de Mme Caroline BORDIER & consorts intitulé « Pour une politique responsable de la dette » a été retiré de l'ordre du jour.

L'ordre du jour tel que modifié est accepté à l'unanimité.

4. Communications du Bureau

- Mme la Présidente signale que le Bureau a reçu une demande de prolongation de délai au mois de mai 2022 pour le postulat de D. Lugeon intitulé « Accede Juli ». La Municipalité va venir avec un préavis complet. Et le Bureau est ravi de voir la réponse au postulat de M. Jenefsky.
- A contrario, le Bureau regrette que certains sujets prennent du retard du côté du Conseil, notamment le préavis N° 253 concernant le port, en particulier quand la commission est unanime sur la conclusion. Si un Conseiller n'est pas en mesure, ou ne veut pas rédiger le rapport, il en informe la commission et quelqu'un d'autre prend le relais. Mme la Présidente demande à la commission de s'organiser, mais il est inutile de refaire une commission dans ce cas. Mme Marina Alberti se propose de faire le rapport.
- Retour sur les votations du 28 novembre : Mme la Présidente remercie celles et ceux qui étaient présents tant de l'Administration communale que celles et ceux qui, parmi notre Conseil, étaient présents. Il y a eu une très forte participation avec plus de 6000 bulletins et la machine qui s'arrête au 1800^e. De quoi avoir un moment de solitude.
- M. Carenza s'était étonné, à juste titre, de l'absence de nouvelle concernant la pétition au sujet du crématoire animalier. La pétition a été réceptionnée en date du 7 mai par le SAG. Manifestement, il y a eu un malentendu. Le Bureau du Conseil aurait dû traiter le sujet dans

sa séance et officiellement transmettre le traitement de cette pétition à la Municipalité comme étant de sa compétence. Mme la Présidente le fait maintenant et prie la Municipalité de traiter cette pétition dont le texte est disponible auprès de la Secrétaire.

- Le Bureau a clarifié la façon de faire sur le titre des interpellations et postulats. On peut déposer une initiative à deux, auquel cas les deux noms figureront, y compris sur le site Internet. S'il y a plus de deux personnes, le titre sera le premier nom suivi de & consorts, mais une seule personne présente la proposition. La deuxième personne peut, au besoin intervenir lorsque les débats sont ouverts. Nous continuons à approfondir la question d'un point de vue cadre légal.
- Un retour de la représentation de Mme la Présidente. Novembre est le mois de la remise des prix : Fondation pour le développement du sport, Développement durable, Mérite citoyen. Tous font preuve de dévouement, altruisme et humilité. Des associations incroyables, vers les plus démunis, vulnérables, jeunes, handicapés, enfants de migrants. Sport, Provélo, entraide, Lieu-dit. Elle a eu le plaisir de remettre le prix du mérite citoyen à deux citoyennes d'origine italienne. C'était très émouvant. Mmes Velia Pelizzola et Maria Caputo qui tissent des liens sociaux dans les quartiers populaires par l'entraide. Le bruit ne fait pas de bien. Le bien ne fait pas de bruit.
- Mme la Présidente signale aux nouvelles et nouveaux que, lors d'élections cantonales, Nyon est ville-centre. La présidence du Conseil communal est le bureau électoral du district. Aussi, lors d'une démission au Grand Conseil à Lausanne, c'est la Secrétaire, et la Présidence du Conseil qui gèrent les viennent ensuite. Elle remercie M. Stefan Garrido pour avoir aidé à la procédure. En l'occurrence, le Député Olivier Mayor, pour le groupe des Vert.e.s, qui siégeait depuis 2007, a démissionné. La procédure est la suivante : les viennent-ensuite de l'élection de 2017 sont interrogés un par un, officiellement, afin de savoir s'ils acceptent leur élection. Trois personnes de notre district ont renoncé. C'est ainsi que c'est un Nyonnais, en la personne de notre Municipal Pierre Wahlen, qui va siéger à compter du lendemain. Il prêtera donc serment à Lausanne et rejoindra ainsi nos deux Députés du district qui sont dans cette salle, qui mettent leur engagement au service du district, par ordre d'ancienneté, Messieurs les Députés Démétriades, et Soldini. Il rejoindra aussi Messieurs les Députés Miéville et Gay pour représenter notre district dans les décisions cantonales. Mme la Présidente a le plaisir de lui remettre un brevet de Député et de le féliciter.

5. Communications municipales

M. le Municipal Pierre WAHLEN répond à Mme Ermira REXHAJ à propos de la propreté du parc du Buis. La Municipalité rappelle que l'ensemble des espaces publics, à l'exception de l'esplanade du Château, sont accessibles en tout temps à l'ensemble de la population. Il en va ainsi pour les parcs, la plage et les préaux des écoles. Si l'on peut se réjouir de pouvoir mettre à disposition autant de lieux ouverts, cela ne va pas sans induire, parfois, quelques nuisances dont l'abandon de déchets divers et variés. La Municipalité est parfaitement consciente de ce problème. Elle agit, d'une part, en mobilisant de nombreuses équipes pour le nettoyage sur certains lieux et à certaines saisons 7 jours sur 7. Au Service de l'environnement, ce sont dix à douze jardiniers qui sont mobilisés pour nettoyer pas moins de 50 lieux, aidés ponctuellement, et sur les sites les plus sollicités, par des entreprises de nettoyage privées. D'autre part, la Municipalité a mis en place le dispositif Phoebus qui, sous la responsabilité de Police Nyon Région, intègre plusieurs services de la ville dans le but de sensibiliser la population à la problématique des déchets dans les espaces publics et d'en améliorer la propreté par la prévention, la dissuasion et la répression. Pour revenir au parc du Buis, c'est au Service de l'environnement que revient la responsabilité de son entretien. A ce jour, il a été nettoyé, deux fois par semaine, le lundi et le mercredi. Malheureusement, les 50 sites ne peuvent être nettoyés simultanément en début de matinée plus de deux fois par semaine, compte tenu des ressources actuelles. Si la situation devait continuer à se péjorer, la Municipalité ferait appel à une entreprise privée pour assurer un nettoyage quotidien pendant la belle saison.

M. le Municipal Claude ULDRY informe le Conseil, qu'afin d'assurer une production de chaleur pour l'ouverture de la piscine de Colovray au printemps 2022, et au vu des délais de commande annoncés à la commission ad hoc, la Municipalité a déjà dû signer un contrat pour commander une chaudière provisoire.

Mme la Municipale Stéphanie SCHMUTZ répond M. Claude FARINE au sujet du postulat concernant les améliorations énergétiques des bâtiments. Elle signale que l'amélioration énergétique des bâtiments reste une priorité pour la Municipalité. Le dossier a pris un peu de retard suite au départ d'un collaborateur. Cependant, un cahier des charges pour le lancement de l'étude est en cours de finalisation. La mise en concurrence sera publiée début 2022. Le choix du mandataire se fera au printemps. En ce qui concerne le guichet énergie annoncé dans le préavis 226/2020, il sera opérationnel dès le début de l'année prochaine et géré par le service d'Architecture. Il constituera la porte d'entrée pour toutes les demandes de rénovation énergétique. Enfin, comme elle s'y est engagée, la Municipalité reviendra pour rendre compte de l'avancement du dossier.

Mme la Municipale répond également à Mme Vanessa ISCHI KAPLAN au sujet de la nouvelle plateforme en bois à l'arrêt de bus à la rue de la Morâche. Elle rappelle que cet aménagement s'apparente à la voie 4 à la Place de la Gare. Suite à cette expérience satisfaisante, le même matériau a été utilisé pour l'expérimentation de la piétonnisation de la rue de la Morâche. Les surfaces bois des aménagements extérieurs sont nombreuses (mobilier, terrasses, rampes, passerelles, pontons, etc...). Tous ces ouvrages bois nécessitent un revêtement non glissant et ces différents exemples d'utilisation montrent que le bois possède cette particularité. La qualité anti-dérapante d'une surface bois réside dans l'entretien de celle-ci. Il est recommandé d'effectuer un nettoyage approfondi une à deux fois par an. Cet entretien permet d'éliminer la couche de microalgues proliférant à la surface qui sont responsables du caractère glissant des surfaces bois. Ce n'est pas le cas de la surface bois à la rue de la Morâche puisqu'elle vient d'être achevée. Pour garantir et conserver cette caractéristique anti-dérapante, il est important de signaler au SDI d'en prévoir l'entretien régulier. Concernant les livraisons pour le centre commercial de la Combe, elles se trouvent à l'ouest du centre, depuis l'avenue Reverdil et n'impactent pas la rue du Midi. La réalisation de la nouvelle plateforme n'a pas supprimé de places de livraisons, celles-ci sont toujours disponibles à l'angle de la rue de la Morâche à droite après le quai du bus.

M. le Syndic Daniel ROSSELLAT prie le Conseil d'excuser l'absence de M. le Municipal Alexandre DÉMÉTRIADES, isolé en attendant le résultat d'un test PCR. Malgré sa double vaccination, il avait quelques symptômes inquiétants. Par mesure de précaution, il a préféré rester à l'isolement.

RAPPORTS DE COMMISSIONS

- 6. *Rapport de commission – Rapport-préavis N° 2021/9***
Réponse au postulat de M. Sacha SOLDINI pour inciter les organisateurs de manifestations bénéficiaires d'une convention de subventionnement communales à travailler avec des partenaires locaux ou indigènes en matière de communication et à optimiser la communication dans le but d'éviter la surconsommation de papier.

Rapporteur : Mme Armelle DUPASQUIER

La discussion est ouverte.

M. Sacha SOLDINI remercie la Municipalité pour toutes les propositions qui ont été faites en réponse à ce postulat et, tout comme la commission, se réjouit que celles-ci soient mises en place concrètement. Il espère vivement que le projet d'annuaire des partenaires locaux soit rapidement réalisé et mis à disposition des organisateurs de manifestations. On voit même que cet annuaire peut aller plus loin que la simple communication et peut entrer en ligne de compte pour du merchandising, fournitures, nourriture et boissons, etc... Il demande de prendre acte de ce rapport-préavis.

La parole n'est plus demandée, la discussion est close.

Au vote, le Conseil décide à l'unanimité :

- de prendre acte du présent rapport-préavis qui répond au postulat de M. Sacha SOLDINI pour inciter les organisateurs de manifestations bénéficiaires d'une convention de subventionnement communales à travailler avec des partenaires locaux ou indigènes en matière de communication et à optimiser la communication dans le but d'éviter la surconsommation de papier.

**7. Rapport de commission –Préavis N° 2021/11
Station de prétraitement à Rive - Rénovation de la partie pompage - Demande de crédit de CHF 133'770.- HT.**

Rapporteur : Mme Marina ALBERTI

La discussion est ouverte.

La parole n'est pas demandée, la discussion est close.

Au vote, le Conseil décide à l'unanimité :

1. d'accorder à la Municipalité un crédit de CHF 133'770.- HT pour la rénovation de la partie pompage de la station de prétraitement à Rive ;
2. de porter ce montant en augmentation du compte N° 9142.12 – *Station d'épuration et collecteur d'égouts*, dépense amortissable en 10 ans.

**8. Rapport de commission – Préavis 2021/17
Budget 2022 - Budget de fonctionnement - Crédits de renouvellement et renforcement des réseaux des Services industriels - Plan des investissements 2022 – 2026.**

Rapporteur : M. Yves FELIX

Mme la Présidente explique la procédure : la discussion générale sur le budget sera ouverte, le budget sera discuté et voté chapitre par chapitre 1 à 8, puis les crédits d'extensions des SI. Enfin, il sera discuté du plan d'investissement 2022-2026. Si la parole n'est pas demandée, le chapitre sera considéré comme accepté. La votation finale sur l'ensemble du budget aura lieu à l'issue de la discussion finale.

La discussion générale est ouverte.

La parole n'est pas demandée, la discussion est close.

La discussion chapitre par chapitre est ouverte. Si la parole n'est pas demandée, le chapitre sera considéré comme accepté.

Chapitre 1	Administration générale	pages 11 à 27	
Charges	CHF 23'058'488.-	Revenus	CHF 4'011'613.-

La discussion est ouverte.

La parole n'est pas demandée, la discussion est close, le chapitre est accepté.

Chapitre 2	Finances	pages 28 à 32	
Charges	CHF 39'857'799.-	Revenus	CHF 128'235'860.-

La discussion est ouverte.

La parole n'est pas demandée, la discussion est close, le chapitre est accepté.

Chapitre 3	Domaines et bâtiments	pages 32 à 42
Charges	CHF 15'353'065.-	Revenus CHF 6'504'416.-

La discussion sur est ouverte.

La parole n'est pas demandée, la discussion est close, le chapitre est accepté.

Chapitre 4	Environnement	pages 42 à 51
Charges	CHF 22'408'113.-	Revenus CHF 11'839'756.-

La discussion est ouverte.

La parole n'est pas demandée, la discussion est close, le chapitre est accepté.

Chapitre 5	Instruction publique et cultes	pages 51 à 56
Charges	CHF 1'759'559.-	Revenus CHF 1'514'282.-

La discussion est ouverte.

La parole n'est pas demandée, la discussion est close, le chapitre est accepté.

Chapitre 6	Police	pages 56 à 60
Charges	CHF 20'526'237.-	Revenus CHF 4'648'454.-

La discussion est ouverte.

La parole n'est pas demandée, la discussion est close, le chapitre est accepté.

Chapitre 7	Cohésion sociale	pages 60 à 73
Charges	CHF 57'425'578.-	Revenus CHF 10'229'362.-

La discussion est ouverte.

La parole n'est pas demandée, la discussion est close, le chapitre est accepté.

Chapitre 8	Services Industriels	pages 73 à 82
Charges	CHF 47'233'803.-	Revenus CHF 50'537'696.-

La discussion est ouverte.

La parole n'est pas demandée, la discussion est close, le chapitre est accepté.

Crédits de renouvellement et renforcement des réseaux prévus en 2022 pour un montant de	pages 83 à 87
	CHF 5'486'630.-

La discussion est ouverte.

La parole n'est pas demandée, la discussion est close, le chapitre est accepté.

Plan d'investissement 2022-2026	pages 102 à 106
--	------------------------

La discussion est ouverte.

La parole n'est pas demandée, la discussion est close, le chapitre est accepté.

Mme la Présidente ouvre la discussion générale finale sur le budget.

La parole n'est pas demandée, la discussion est close.

Au vote, le Conseil décide par 75 oui et 4 abstentions :

1. d'adopter le budget ordinaire de la Ville de Nyon pour l'année 2021 dont les totaux se présentent comme suit :

Charges :	CHF	227'622'642.-
Revenus :	CHF	-217'521'539.-
Excédent de charges	CHF	10'101'103.-

2. d'accorder à la Municipalité les montants relatifs aux extensions des Services industriels pour l'année 2022, soit :

Service des eaux	CHF	3'288'000.-
Service de l'électricité et de l'éclairage public	CHF	2'140'630.-
Service du gaz	CHF	788'000.-
Total des extensions	CHF	6'216'630.-

Les participations des tiers et subventions viendront en déduction de ce montant.

Ces montants seront portés en augmentation du capital de dotation des Services industriels et amortissables selon les règlements en usage pour chacun des secteurs concernés,

3. de prendre acte du plan d'investissements 2022-2026.

9. *Rapport de commission – Préavis 2021/20*
Indemnités et vacations du Conseil communal – Adaptation et mise en vigueur pour la législature 2021-2026.

Etant donné que le préavis est écrit par le Bureau, Mme la Présidente souhaite participer à la discussion. Le 1^{er} Vice-Président étant absent, le 2^e Vice-Président, M. Vincent BUCCINO présidera les débats. D'autre part, la discussion portant sur le temps de travail de la secrétaire, afin que tout le monde soit à l'aise dans la discussion, le secrétaire suppléant, M. Olivier MONGE, prendra sa place.

Rapporteur : M. Jacky COLOMB

M. le Rapporteur précise que la commission a modifié l'annexe 2 du préavis comme suit :

Elle a précisé, pour la COFIN que le montant de CHF 350.- était fixé pour chaque rapport en l'occurrence celui du budget et celui des comptes. Cette précision ne modifie pas le sens premier de l'annexe ni le montant financier du préavis.

Considérant que, en ville de Nyon, les coûts des trajets n'étaient pas significatifs au regard des démarches administratives engendrées pour leur remboursement, la Commission propose au Conseil de biffer les lignes y relatives et par conséquent l'amendement suivant :

Amendement

L'annexe N° 2 au préavis 2021/20 est modifiée comme suit :

Originale selon préavis

6. Divers (indemnités de déplacement)

Transports publics en seconde classe

Véhicule privé

Garde d'enfant Tarif de la Croix Rouge

Sur justificatif

CHF 0.70 / km

Nouveau selon proposition de la Commission

6. Divers

Garde d'enfant séances de Commission et du Conseil communal : Tarif de la Croix Rouge

La discussion sur l'amendement est ouverte.

Pour Mme Chloé BESSE, ce qui manque cruellement dans les conclusions et ses annexes, est un véritable statut professionnel pour le poste de secrétaire du Conseil. En effet, tout travail mérite statut, statut qui permet de se référer à des droits tels que congés, vacances ou simplement un cadre légal, celui du Code des Obligations et ainsi être soumis au droit du travail. Dans nombre de communes du Canton, dont Montreux, Lausanne et Yverdon, qu'elle a consultées, le poste de secrétaire est aligné sur le statut du personnel. A l'instar de cette pratique, elle propose d'amender l'annexe à laquelle se réfère les conclusions du rapport, l'annexe 2.

M. le 2^e Vice-Président lui fait remarquer que la discussion actuelle porte sur l'amendement proposé par la commission.

La parole n'est plus demandée, la discussion est close.

Au vote, l'amendement proposé par la commission est accepté par 75 oui et 4 abstentions.

La discussion sur le préavis amendé reprend.

Mme Chloé BESSE reprend la parole et, suite à ses propos, dépose l'amendement suivant :

Ajout du point 5bis Secrétaire du Conseil communal

- Le poste de secrétaire du Conseil communal correspond à l'équivalent de 0.9 (EPT)
- Le calcul du salaire effectif s'opère sur la base des règles définies par le statut du personnel communal ; il tiendra donc compte de l'expérience et des connaissances acquises préalablement.
- Le taux d'activité est fixé par un cahier des charges et un contrat de travail.
- Au bénéfice d'un contrat de droit privé à durée déterminée de 5 ans (une législature), le/la secrétaire, par analogie au personnel désigné par l'article 3 du statut du personnel communal, bénéficie des prestations prévues au Chapitre IX dudit statut.
- En outre, au cas où la préparation des scrutins ne pourrait se réaliser dans le cadre du taux d'activité défini, cette prestation sera rémunérée au tarif horaire habituel communal en place.

La discussion sur cet amendement est ouverte.

Mme Chloé BESSE précise qu'il s'agit d'un ajout aux annexes des conclusions, ajout du point 5bis qui offre un statut au poste de secrétaire du Conseil, avec cinq pastilles qui le réfère au statut du personnel, statut qu'elle se réjouit de voir également modifié.

Mme Valérie MAUSNER-LEGER n'est pas sûre de comprendre le dernier point. Elle demande s'il s'agit d'avoir un taux de travail à 90% et ajouter éventuellement des heures supplémentaires. Ce que confirme Mme Besse. Mme Mausner-Léger précise que dans le calcul du temps de travail présenté, ils ont intégré le fait que, dans le cahier des charges, il y a un certain nombre de tâches (scrutins, changements de Députés, etc...) qui n'étaient pas intégrées. Elle estime que le 90% proposé comprend ces tâches.

Mme Chloé BESSE demande en fait le rattachement du poste au statut du personnel afin d'avoir une base légale.

M. le Syndic Daniel ROSSELLAT trouve dommage de ne pas avoir eu la demande d'amendement avant. Il précise qu'il s'agit d'une compétence du Conseil communal. Par contre, au moment où ils désirent que la personne soit au statut, qui sera bientôt un règlement, là cela

concerne la Municipalité. En premier lieu, ce n'est pas une bonne idée juridiquement de faire un contrat à durée déterminée. Ensuite, il faut savoir que si elle est au statut, il y a des règles. Il doit y avoir un contrôle des horaires, un contrôle des vacances, une personne de référence, un entretien annuel de collaboration, toute une série de règles qui sont imposées à l'ensemble des collaboratrices et collaborateurs de l'administration. Jusqu'à maintenant, c'était un statut un peu hybride. Au début, c'était un tout petit taux d'activité, un montant forfaitaire annuel. Puis progressivement, le taux a été augmenté, ce qui fait qu'aujourd'hui, c'est un vrai emploi et que l'on est dans une solution hybride. Il demande d'avoir un petit délai pour analyser ce que cela implique. Le Conseil ne peut pas simplement transférer ce poste dans le personnel communal sans qu'ils aient pu évaluer toutes les incidences juridiques, administratives liées à ce poste. Celui-ci doit être rattaché à un service, dans un cadre, quelqu'un doit s'en occuper. Ce n'est pas la même chose que maintenant. Actuellement, la secrétaire dépend des présidents successifs. Elle n'a de compte à rendre à personne ni pour ses horaires, ni pour ses vacances, ni pour son taux d'occupation, ni pour les heures qu'elle fait en plus à certains moments et en moins à d'autres. Si elle est salariée comme une employée de l'administration, les choses vont changer. Il demande un peu de temps pour expliquer les incidences. Il n'y est pas opposé mais souligne qu'il faut être attentif à un certain nombre de choses. De plus, si elle est au règlement, il rappelle qu'il y a des annuités, il faudra la colloquer dans une classe et en fonction de cette classe qui correspond à ses qualifications. Il demande d'être conscient des différents éléments. Il est incapable de donner un mode d'emploi précis car il n'a pas été prévenu de cette proposition. Il demande que les décisions que le Conseil pourrait prendre leur laissent au moins le temps de les challenger avec un vrai mode d'emploi.

M. Pierre PATELLI pense que s'il y a cette demande du parti socialiste de professionnalisation du contrat de travail, c'est parce que, actuellement, la secrétaire est employée à la bonne franquette. L'entité juridique du Conseil communal qui l'engage ne lui offre pas un contrat digne de son travail. On emploie quelqu'un à 90%, le minimum est que les conditions soient régulées par un vrai contrat de travail. Il n'y a pas d'autre choix que ce soit la commune qui l'emploie au Service de l'administration générale. Il pense que la demande est assez claire ce qui justifie que cela soit accepté maintenant.

M. Jacques HANHART est très surpris par cette proposition. En effet, la secrétaire est élue au début de chaque législature. Tout d'un coup, il y a une proposition qui tombe du ciel de la salarier. Si on salarie une personne, il n'y a plus d'élection possible, elle sera fonctionnaire de la commune et cela change complètement la relation entre le Conseil et sa secrétaire. Même s'il aime beaucoup la secrétaire actuelle, il ne veut pas de ces problèmes. Il invite à refuser la proposition. Par contre, Mme Besse a tout à fait raison, il se réjouit de recevoir le nouveau statut du personnel qu'il attend grandement.

Mme Chloé BESSE pense qu'il faut faire attention de quoi on parle. On ne parle pas de la secrétaire actuelle, qu'elle apprécie grandement comme beaucoup, mais on parle du poste de secrétaire du Conseil communal. Elle demande de revenir sur le bon débat. Par rapport au poste de secrétaire du Conseil communal, elle propose de retirer son amendement suite aux propos de M. le Syndic, qu'elle remercie. Elle a peut-être été un peu vite et ne se rendait pas compte de tout ce que cela engendrait. Elle a consulté d'autres communes qui ont des réalités peut-être différentes. Après discussions avec un autre groupe de cet hémicycle, elle pense que cela s'est fait dans la précipitation et retire ce deuxième amendement. Par contre, elle aura tout loisir de revenir avec les Chefs de groupe ou consultations de partis, en prenant un peu de temps. Elle pense que 0.9 EPT c'est beaucoup de temps dans une vie qui mérite d'avoir des protections salariales d'employé. Cela mérite un vrai statut professionnel. Tout loisir au Conseil de se consulter et d'offrir au poste de secrétaire du Conseil un vrai statut d'employé.

La discussion sur ce deuxième amendement est close étant donné qu'il a été retiré.

M. le Syndic Daniel ROSSELLAT pense que la proposition de Mme Besse mérite d'être analysée. Effectivement, il y a un certain nombre de questions qui se posent et il se demande s'il ne serait pas judicieux de reporter d'un mois la décision par rapport au statut. Cela évite également de prendre des mauvaises décisions par rapport au budget. Si on change le statut, cela va avoir des incidences sur les charges sociales, patronales, LPP, annuités, etc., ce qui fait que le montant voté ne sera pas celui disponible en vrai pour le budget 2022. Si la COFIN est attentive, elle ne devrait pas être très contente de la manière dont se déroule ce projet. Il

propose de reporter, sur ce point, la décision d'un mois, même si c'est de la compétence du Conseil. Cela permettrait de faire une proposition en documentant sur ce qui se fait pour avoir un traitement correct et équitable, et que tout le monde ait bien compris de quoi on parle.

Mme Aurélie HEGETSCHWEILER avait déposé cette interpellation en début d'année. La réponse est contenue dans ce préavis et lui convient très bien. Au-delà de la question générale, elle est assez pour le report de ce rapport. Elle pense qu'au départ, ces deux sujets ne devaient pas être liés l'un à l'autre. Elle demande, en cas de report, quelle est la possibilité de garder la partie sur les émoluments.

M. Jacky COLOMB trouve la situation un peu complexe. Il faudrait reporter la discussion sur la totalité du préavis. Mme Besse a retiré son amendement, ce qui signifie qu'elle va le replacer pour permettre à la Municipalité de faire une proposition d'examiner ce que cela comporte et la prochaine fois, il faudra rediscuter de cet amendement. Ou alors, si l'amendement est véritablement retiré, il n'y a pas lieu de faire toutes ces investigations. Il a de la peine à se situer. Pour que la Municipalité fasse l'étude nécessaire, il faut que l'amendement soit déposé.

M. Claude FARINE trouve qu'on nage effectivement dans la confusion. S'il y avait des chiffres plus précis, ils pourraient voter certains points et d'autres pas. Le problème de fond est, qu'au fil des années, on est passé d'une personne payée à l'indemnité, à une salariée. Il faut donc définir son statut. C'est-à-dire, voir comment se définit son contrat, quel est son cahier des charges et quel sera le salaire pour ce travail. Pas nécessairement une intégration dans le statut du personnel, mais au moins qu'il y ait une équivalence entre la situation de la secrétaire et le descriptif des postes de la commune. Il lui semble qu'il est important, surtout que tout le monde apprécie la secrétaire, qu'elle ait un cadre légal comme n'importe quel employé. Elle n'est plus quelqu'un que l'on paie à l'émolument, mais elle devient une salariée. Il faut donc un statut, un cahier des charges, ses droits, ses devoirs et se donner un peu de temps.

M. Jacques HANHART rappelle que lors de la précédente séance, il avait fait remarquer que ce n'était pas au Bureau, mais à la Municipalité de présenter ce préavis. Il revient là-dessus et répète que ce préavis contient certains points qui ne sont pas très clairs, comme à la page 3 du rapport. Les points soulevés sont très intéressants. Le statut du personnel, qui n'est pas encore prêt, et qu'on ne sait pas où il en est, pose également problème. Il est très circonspect. Soit on retire le préavis en demandant à la Municipalité de faire quelque chose et aller de l'avant. Il n'en a pas plus envie que ça et estime que, par défaut, il faut accepter ceci. Les choses vont évoluer avec le nouveau statut et au moins la situation sera claire pour la secrétaire pour l'année qui vient. On pourra ensuite le réadapter en fonction du nouveau statut du personnel.

Mme Valérie MAUSNER-LEGER résume les deux solutions possibles. Soit le Conseil vote ce soir tout, sauf cette affaire que l'on laisse en l'état et qui pourra être changée plus tard sous forme de postulat, soit, ce qu'elle propose, de retirer l'ensemble du préavis. Elle s'interroge si M. le Syndic a une idée du délai pour répondre à la volonté du Conseil de trouver une solution plus protectrice pour le poste de secrétaire, si cela peut être fait pour la prochaine séance.

M. Sacha SOLDINI rappelle que l'on parle de deux choses différentes, les émoluments et vacations du Conseil communal. Le préavis peut être voté ce soir et il est possible de revenir plus tard avec un postulat demandant à la Municipalité d'intégrer le poste de secrétaire dans le personnel avec, peut-être, un statut un peu particulier étant donné qu'il y a des élections tous les cinq ans. Il pense que cela vaut la peine d'aller de l'avant avec ce préavis et il reste presque une année avant le vote du prochain budget. Il propose de voter ce préavis et on reparlera du poste de secrétaire, tout en espérant que le statut du personnel avance d'ici là.

M. Jacky COLOMB pense, au contraire, qu'il faut reporter cette discussion sur l'entier du préavis pour pouvoir traiter du poste parce que c'est tout prochainement qu'il faut décider s'il faut 90% ou que l'on reste à 50%. Si le préavis est voté tel quel, le poste passe à 90% sans avoir réglé le problème du statut.

Mme Béatrice ENGGIST était également dans cette commission. Il lui semble que la meilleure solution est de voter le préavis tel que présenté. Cela donne une sécurité à la secrétaire, sinon les discussions vont encore durer. Actuellement, elle est à 50% et attend d'avoir 90%,

nécessaire. Elle pense que c'est préférable de voter comme présenté, cela apporte une sécurité.

M. le Syndic Daniel ROSSELLAT voit que cela part dans tous les sens. Il lui apparaît que la solution simple, d'après le règlement du Conseil communal, est que 30 personnes demandent le report du vote pour que le sujet soit traité lors de la prochaine séance. D'ici là, ils vont demander au Service des Ressources humaines quelle peut être la solution, en tenant compte de la situation particulière, mais aussi en ayant tous les éléments liés à un statut de salarié dans les règles. Probablement que ce n'est pas tout à fait le cas actuellement. Quand c'était à un taux bas, c'était OK, quand cela monte à 50% cela devient limite, mais à 90%, il pense que cela ne va pas. Il faudrait pouvoir être renseigné sur les prestations sociales, la protection sociale, la caisse de retraite, etc... ce qui implique également des coûts. Cela mériterait d'être étudié. Il propose de reporter d'un mois. Durant ce temps, ils vont documenter la manière de traiter, sans refaire tout le préavis, en apportant les chiffres justes à voter. De cette manière, la situation est claire et il est toujours possible de le faire de façon rétroactive, y compris pour les commissions. C'est la décision du Conseil et il se propose d'être le facilitateur en apportant les éléments pour la décision.

M. Alexander FEDERAU demande le report du vote.

M. Sacha SOLDINI rejoint les propos de M. le Syndic, mais s'interroge sur la façon de traiter la proposition faite par la Municipalité, si le préavis doit repartir en commission ou si la décision sera discutée le soir même. Il a peur de ne pas avoir trop le temps de discuter et souhaite éviter tout blocage le soir du Conseil.

M. Jacky COLOMB pense que c'est assez simple. La proposition de la Municipalité sera déposée sous forme d'un amendement qui sera discuté lors de la séance. Il souhaite toutefois que l'ensemble de la commission puisse le voir avant afin d'éviter les longues discussions lors de la séance. L'amendement sera chiffré et pourra dès lors être voté.

Mme Valérie MAUSNER-LEGER trouve la proposition correcte et cela correspond à ce qu'il faut. Le préavis ne sera pas réécrit, il y aura simplement un amendement.

M. le 2^e Vice-Président clôt la discussion.

Au vote, le report est accepté par 53 oui, 12 non et 14 abstentions.

Mme la Présidente reprend la présidence.

10. Propositions individuelles.

M. Philippe GLASSON s'adresse à M. le Municipal Claude ULDRY, le grand négociateur de la villa du lac. Comme il a dit lors de la précédente séance, qu'il était sur le point d'avoir une réponse, il souhaite savoir où il en est, sur quelle base il négocie et quels sont les délais pour avoir, éventuellement un projet qui tienne la route.

M. le Municipal Claude ULDRY lui répond que, depuis le dernier Conseil, rien n'a bougé. Il rappelle qu'ils avaient fait deux offres. L'une d'elles a reçu une fin de non-recevoir, le jour suivant, et la deuxième offre est toujours d'actualité. Ils n'ont pas reçu de proposition, ni même d'accusé de réception. Il ne donnera pas le montant proposé afin que la presse ne puisse pas s'en faire écho. Par contre, un futur préavis n'est pas encore à l'ordre du jour, puisque la Municipalité est attentive aux dépenses de la ville. Comme Mme Bordier l'a dit, les moyens de la ville ne sont pas extensibles. Le prix de la propriété a légèrement diminué, elle est actuellement, dans les annonces publicitaires, juste en-dessous de CHF 10 millions. Il avoue que c'est encore un peu loin de ce que la Municipalité a voulu offrir.

M. Olivier RIESEN revient sur l'interview donné à NRTV en date du samedi 6 novembre 2021 ainsi que la réponse à l'interpellation « La ville de Nyon a mal à son administration », lors desquels M. le Syndic a expliqué que la Municipalité avait mandaté M. Pierre Müller, ancien juge du Tribunal cantonal, pour conduire une enquête administrative, suite aux problèmes

rencontrés au sein de l'administration communale. Selon les dires de M. le Syndic, l'enquête administrative a révélé des faiblesses, ou carences, dans l'organisation, notamment au SAG et au Service des Ressources humaines, éléments annoncés lors du dernier Conseil. Apparemment, M. Müller aurait également émis dans son rapport des recommandations à l'intention de la Municipalité. Depuis les explications, un mois s'est écoulé et la Municipalité a, il le pense, eu le temps de prendre acte du rapport et de ses conclusions. Il demande, dès lors, quelles sont les faiblesses ou carences dans l'administration communale identifiées dans le rapport, quelles sont les recommandations faites dans le rapport à l'adresse de la Municipalité, quelles mesures la Municipalité a prises pour pallier aux carences ou faiblesses identifiées par le rapport et quelles mesures la Municipalité a-t-elle prises pour implémenter les recommandations de l'enquêteur.

Sur le même sujet, M. Jacky COLOMB, après les vicissitudes du mois passé, estime que la Municipalité devrait venir avec une information, ou au moins un point sur la situation. Comme l'a souligné son collègue, il s'est passé un mois depuis l'information sur la délivrance du rapport de clôture de l'enquête administrative, et les Conseillers sont dans l'expectative d'entrevoir une issue à cette crise. Dans l'intervalle, un communiqué du Syndicat SSP a largement circulé et fait part de graves griefs à l'encontre de l'administration et malheureusement aussi du Syndic. Il demande également si la Municipalité a communiqué les termes du rapport d'enquête aux parties intéressées, quand elle compte informer le Conseil sur les constatations faites par le juge chargé de l'enquête, si la Municipalité a déjà envisagé ou pris des mesures pour contenir, voire juguler la situation de crise et quand elle compte les communiquer au Conseil.

Toujours sur le même sujet, M. Pierre PATELLI, signale que, selon le SSP, les employés plaignants ont été déplacés de service, ce qui laisse apercevoir que ce sont eux qui paient le prix de cette histoire. Il souhaite avoir la position de la Municipalité sur ce sujet. Il souhaite également savoir pourquoi le dialogue avec le SSP se fait par presse interposée et pas avec le responsable du personnel dans une relation moins conflictuelle.

M. le Syndic Daniel ROSSELLAT tente d'apporter quelques réponses. Effectivement, la Municipalité a pris connaissance du rapport d'enquête. Il rappelle que la dernière fois qu'il en a parlé, ils venaient de le recevoir et qu'il fait 200 pages, sans les annexes. Ensuite, ils ont préparé les documents nécessaires, à la fois pour prendre en compte les recommandations, qui sont générales, y compris les recommandations pour les sanctions. Comme il l'a expliqué précédemment, il n'y a aucune recommandation de révocation. Certes, il y a des fautes, mais aucune ne justifie une révocation et un certain nombre de circonstances atténuantes expliquent pourquoi il y a ces problèmes. Ils ont pris acte de ces documents et il y a également des demandes de compléments à cette enquête. Il leur a semblé que certains secteurs n'avaient pas été suffisamment étayés. Ils ont pris des décisions par rapport aux sanctions qu'ils ont communiqué de manière informelle aux parties concernées, avec leurs avocats, en attendant de communiquer le rapport. Il se trouve que celui-ci doit être caviardé, c'est-à-dire qu'il faut enlever les noms des personnes entendues et elles sont nombreuses. S'ils veulent reconstruire un certain climat, il faut éviter de donner le nom de toutes les personnes qui se sont exprimées. Leur crainte est qu'il y ait des fuites et que les documents finissent sur les tables de rédaction, ce qui réjouirait les journalistes, mais pourrait mettre des personnes dans une situation extrêmement difficile. Ils sont en train de finaliser les copies des rapports et les lettres qui vont être adressées aux personnes directement concernées.

Cela prend du temps, c'est normal. Il faut savoir que chacune de ces personnes est conseillée par un avocat, chaque mot va compter et qu'ils doivent être très attentifs, car il y a des risques de recours concernant leurs décisions, qui pourraient aller au Tribunal, à la CDAP. De plus, ils doivent être particulièrement attentifs à la protection de la personnalité, chaque mot compte et les lettres ont un nombre impressionnant de pages. Ils ont la volonté de respecter la forme légale, tout comme la personnalité des employés. Cela prend du temps, cela fait des allers-retours avec les avocats pour que tout se fasse dans les règles.

En ce qui concerne les mesures envisagées, ils ont, sur la base des recommandations de l'enquêteur, imaginé trois niveaux d'analyses. Une concerne le rôle, la charge et la structure du poste de secrétaire municipal, ainsi que son fonctionnement avec le poste de secrétaire municipal adjoint, puisque le rapport mentionne qu'il y a trois rôles différents qui ont une très grosse charge de travail et qui peuvent engendrer un certain nombre d'incompréhensions et de

malentendus. Il a été également relevé qu'un énorme travail a été fourni mais un certain nombre d'éléments mériteraient d'être clarifiés pour éviter des situations délicates. Ils vont faire une analyse de ce sujet qui touchera le Service de l'Administration générale.

Ils ont également identifié une analyse du fonctionnement et du périmètre de compétences du Service des Ressources humaines, y compris dans la manière de traiter les affaires spéciales, soit quand une affaire part chez des avocats et que le service juridique doit s'en occuper.

Ils ont encore identifié un autre point, soit la manière de fonctionner entre les Municipaux et leur Chef de service. C'est une demande formulée par les Chefs de service qui ont souligné que les Municipaux changent et que les Chefs de service restent. Il serait bien d'avoir quelques règles plus précises qui éviteraient des situations délicates. Par ailleurs, ils ont trouvé un mandataire qui pourrait s'occuper de ce périmètre-là. Il s'agit de problèmes structurels et le but n'est pas de faire un procès des gens en place, ni de chercher des coupables, simplement de constater qu'un certain nombre de situations, ou carences, peuvent poser problèmes. Le but est d'avoir un regard vers l'avenir pour améliorer le fonctionnement de ces deux services.

Ensuite, il y a encore le retour au travail. Il précise que personne n'a été déplacé, mais certains sont en arrêt maladie. Le déplacement n'est pas exclu, mais pour le moment, aucune décision n'a été prise dans ce sens. Ils ne peuvent pas imaginer que des personnes qui ont été pareillement en conflit, qui se sont accusées mutuellement et qui ont eu des reproches réciproques formulés, non seulement devant le juge, mais également à gauche et à droite, reviennent au travail comme si de rien n'était. Il faut imaginer une thérapie de groupe pour que ces gens puissent retravailler ensemble. Il rappelle que, dans une entreprise privée, cela ne se passerait pas comme ça. Une des deux personnes, ou les deux, s'en iraient. Dans le cas précis, comme il n'y a pas eu de faute jugée suffisamment grave pour qu'il y ait révocation, mais que des sanctions et des mesures qui doivent être prises, ils doivent mettre en place ces mesures pour que ces gens puissent revenir.

Il ajoute, par rapport au SSP, qu'ils sont choqués de leur manière et leur méthode. A quelques heures d'une rencontre pour parler du nouveau règlement, où le SSP était mandaté par le personnel communal pour discuter avec la Municipalité, il y a eu un communiqué de presse choquant, pour ne pas dire plus. Pour eux, c'est indigne d'un partenaire social, ce n'est ni correct, ni loyal. Ils essaient de travailler le mieux possible avec la commission du personnel et avec le SSP pour faire avancer le règlement et le communiqué, manifestement, laisse penser que le SSP est instrumentalisé par un des camps. Il y a eu un conflit qui a dégénéré en une crise. Cette crise a engendré une dérive clanique. Le SSP a manifestement pris position pour un des camps, sans connaître tous les tenants et aboutissants de l'affaire, sans avoir tous les éléments qui permettraient de se faire une opinion. La Municipalité doit être à l'écoute des personnes en souffrance, c'est normal, important et indispensable. Mais elle ne peut pas non plus ni juger, ni condamner des personnes sans leur donner le droit d'être entendues et la possibilité de s'exprimer. Dans ce cas, le SSP, qui, peut-être regrette des méthodes plus staliniennes, prend position directement, sans connaître tous les éléments de cette enquête. Pour eux, ce n'est pas acceptable.

Il s'agit là de la situation à ce jour. Ils essaient d'avancer, ils prennent du temps. Il est vrai que l'attente est pénible pour les personnes concernées. Ils savent que des personnes sont en souffrance, mais ils ne peuvent imaginer qu'en communiquant d'un coup, par enchantement, tout se passe de nouveau tout bien. Ils doivent préparer le terrain, à la fois sur le plan structurel et sur le plan personnel, pour reconstruire un climat social qui permette de travailler convenablement. Il faut également prendre les mesures pour qu'un tel problème (tensions qui se transforment en conflit, conflit qui se transforme en crise avec des métastases partout), pour éviter que cela ne se reproduise. Cela prend un peu de temps et il n'y a aucune place pour la précipitation dans une situation de ce type. Il a essayé de répondre au mieux, sans être bien préparé, aux questions posées. Il rappelle que les personnes directement concernées n'ont pas encore reçu les messages, parce que le SSP est intervenu suite à des fuites. Ils ont une petite idée d'où cela vient et ils constatent que, dans cette dérive clanique, certains instrumentalisent certaines personnes pour alimenter le conflit plutôt que de les accompagner dans le désir d'une reconstruction.

Mme la Municipale Elise BUCKLE rassure les Conseillers que les demandes des employés ont été écoutées. Ils ont été à l'écoute et ont pris ces plaintes très au sérieux. C'est pour cette raison que la Municipalité a voulu mener cette enquête administrative, pour que toutes les parties soient entendues. Comme l'a dit M. le Syndic, ils ont déjà pris des décisions, mais ils doivent les communiquer avec beaucoup de précaution pour protéger la personnalité des ces personnes qui ont été sous enquête pendant un certain temps. On ne peut pas refaire le passé, mais on peut construire l'avenir. Leur volonté est d'être dans une démarche de reconstruction du climat social. Ils ont identifié plusieurs mesures et directives, ainsi que des enquêtes de satisfaction pour être à l'écoute des employés. Il ne faut pas aller plus vite que la musique, ce sont des choses qui seront menées avec précaution pour le bien-être humain au début de 2022. Elle remercie les Conseillers pour leur patience et leur bienveillance.

M. Claude FARINE rappelle qu'il a déposé, il y a quelques mois, une interpellation avec sa collègue Mme Christine Vuagniaux, concernant la piste cyclable à la route du Stand. Une des questions portait sur le fait de savoir si la Municipalité avait signé une convention concernant l'espace qui se trouve devant l'immeuble qui pourrait devenir un crématoire. La réponse de la Municipalité était vague et il souhaite savoir si une discussion, comme une lettre de 2012 le laissait supposer, a bien eu lieu, si le nouveau propriétaire est au courant qu'il devra laisser une partie du terrain qu'il occupe et où on en est à ce sujet.

M. Yves GAUTHIER-JAQUES signale que, le 1^{er} décembre dernier, Police Nyon Région a organisé une séance d'information où elle a présenté son organisation et ses défis à relever pour les années à venir. Il pense que ce serait intéressant pour le Conseil d'avoir cette même présentation afin de savoir ce qu'il se passe au sein de PNR.

Mme Caroline BORDIER insiste sur le fait que le Conseil a une responsabilité morale sur le long terme, que ce soit pour l'urgence climatique ou pour la gestion des dépenses publiques. Le postulat qu'elle a retiré ce soir n'avait pas la prétention de résoudre tous les problèmes, mais c'était surtout une initiative destinée à porter un message aux générations futures. Un message qui montre que leur Conseil et leur Municipalité sont responsables et attentifs aux dépenses. Celles-ci doivent, en tout temps, être réfléchies, nécessaires et mesurées. En un mot, elle voulait passer le message que le Conseil prend ses responsabilités par rapport aux personnes qui leur succéderont. Comme les moyens de la commune ne sont pas extensibles, il faut parfois avoir la sagesse de mettre provisoirement de côté des projets, faute de moyens directement disponibles pour les réaliser. Aujourd'hui, elle a l'impression que ce n'est pas toujours le cas. Elle ne cherche pas à réduire les coûts à tout-va, ni à supprimer du personnel, elle cherche juste à tendre vers un budget équilibré, raison pour laquelle elle reviendra rapidement avec un projet fédérateur.

M. Michael SAUERLAENDER fait remarquer qu'il fut un temps où les décorations de Noël de la ville furent plus festives. Ce fut avant que les décorations de la commune changent pour du câblage vert, en haut de la ville, à la gare et à Rive. Un triangle vert illuminé peut être amusant, mais la monotonie d'avoir ce truc qui rappelle plus un symbole d'une secte qu'un sapin de Noël, fait regretter l'époque où la commune avait un vrai arbre décoré. Puisque couper un sapin pour être décoré ne semble plus être dans l'air du temps, il espère que la commune trouvera une alternative à ce triangle vert exposé l'été dans un festival qui se déroule en haut de notre belle ville et en prolifération partout dans celle-ci à l'arrivée du mois de décembre. Avant de conclure, quelques questions l'interpellent sur ces triangles verts. Il fait remarquer qu'en novembre 2017, ceux-ci faisaient partie d'un projet pilote qui devait préfigurer d'une solution finale et il demande ce qu'il en est. Il s'interroge également sur leur coût et installation, s'ils se montent toujours à CHF 40'000.- ou si celui-ci a évolué. Si oui, il souhaite savoir quel est le coût d'installation et entretien aujourd'hui. Il demande également ce qu'il en est de l'amortissement de ces triangles depuis leur acquisition pour un montant de CHF 74'000.- en 2017. Enfin, il se demande si l'on peut espérer voir fleurir autre chose que cette triangularité un peu partout qui rappelle un peu plus cette période festive. Se basant un peu sur du feedback de nombreux réseaux sociaux, amis, voisins, quartiers, etc., il n'est visiblement pas le seul à se poser ces questions.

M. Pierre GIRARD rebondit sur l'intervention de M. Glasson qui s'interroge de savoir où l'on en est dans l'achat de la propriété au bord du lac et sur l'intervention de Mme Bordier qui a retiré son postulat qui concernait un frein à l'endettement. Il avait été assez surpris de voir qu'au bas

de ce postulat, M. Glasson signait. Il pensait qu'avec sa signature, il en déduisait qu'il avait mis sa demande aux oubliettes. Manifestement, on n'est pas à un paradoxe près.

M. Maurice FREI informe le Conseil qu'il quitte son poste de Chef de groupe et que le groupe PLR a le plaisir de présenter Mme Laure DAMTSAS qui prendra le poste dès le 1^{er} janvier 2022.

DEPÔT DE PREAVIS – RAPPORTS MUNICIPAUX DISCUSSION PREALABLE

11. ***Rapport-préavis N° 2021/21
Crédits supplémentaires 2ème série au budget 2021 - Demande de crédits supplémentaires pour un montant total de CHF 2'053'655.- au budget 2021, compensés à hauteur de CHF 1'680'455.-, soit un montant net de CHF 373'200.-.***

La discussion est ouverte.

La parole n'est pas demandée, la discussion est close.

12. ***Préavis N° 2021/22
Ecole primaire de Gai-Logis - Demande d'un crédit de CHF 285'000.- TTC pour le remplacement de la production de chaleur.***

La discussion est ouverte.

La parole n'est pas demandée, la discussion est close.

13. ***Rapport-préavis N° 2021/23
Réponse au postulat de M. le Conseiller communal Robert Jenefsky intitulé « Octroi d'un mandat aux TPN pour l'acquisition d'abribus sur le territoire nyonnais » - Demande d'un crédit d'étude de CHF 75'000.- TTC pour la conception d'un projet de mise en place d'abribus.***

La discussion est ouverte.

Mme Doris ULDRY fait remarquer que le postulat a été déposé en 2019 et non 2020 comme indiqué.

La parole n'est plus demandée, la discussion est close.

14. ***Rapport-préavis N° 2021/24
Réponse au postulat de la commission N° 235 intitulé « Pour la création d'une Ressourcerie à Nyon ».***

La discussion est ouverte.

La parole n'est pas demandée, la discussion est close.

15. ***Rapport-préavis N° 2021/25
Réponse au postulat de M. le Conseiller communal Julien Urfer intitulé « Stop aux massacres à la tronçonneuse ».***

La discussion est ouverte.

La parole n'est pas demandée, la discussion est close.

16. *Postulat de MM. Alexander FEDERAU et Vadim ROCHAT intitulé « Pour un service de transport à la demande aux TPN ».*

M. Alexander FEDERAU résume leur postulat et signale qu'un postulat analogue sera déposé au Conseil intercommunal en vue d'améliorer la desserte régionale avec une exploitation par zone.

La discussion est ouverte.

M. Maurice FREI souhaite que ce postulat soit renvoyé en commission.

La parole n'est plus demandée, la discussion est close.

Plus de 10 personnes soutiennent le renvoi à une commission.

17. *Postulat de Mme Ilithya GENNAI et M. Marius DISERENS intitulé « Un perturbateur endocrinien sachant perturber est à durablement éradiquer. Pour une action concrète contre le PE dans les milieux préscolaires et les UAPE ».*

M. Marius DISERENS résume leur postulat. Il signale qu'ils retirent la dernière demande du postulat soit « de profiter de cette opportunité pour ancrer ces changements dans une plus large réflexion autour des perturbateurs endocriniens dans la commune, de leur présence dans les eaux et de leur impact local sur la biodiversité et la santé de sa population ». Ils reviendront avec une interpellation sur le sujet prochainement.

La discussion est ouverte.

La parole n'est pas demandée, la discussion est close.

Au vote, le Conseil renvoie le postulat par 71 oui, 3 non et 5 abstentions à la Municipalité pour étude et rapport.

18. *Postulat de Mme Caroline BORDIER & Consorts intitulé « Pour une politique responsable de la dette ».*

Le point a été retiré de l'ordre du jour.

19. *Réponse à l'interpellation de Mme Ariane SCHWAB HUG & Consorts intitulée « Panneaux solaires chez les privés : quid à Nyon ? ».*

Mme Ariane SCHWAB HUG remercie la Municipalité pour sa réponse, mais elle ne les satisfait pas. En effet, s'ils saluent les engagements à venir notamment d'atteindre les deux tiers du potentiel nyonnais en matière de panneaux photovoltaïques à l'horizon 2030, ils ne comprennent pas la rigidité à maintenir le critère d'intégration à la toiture pour les nouvelles constructions. Exception faite des toitures plates, exigence justifiée uniquement par le critère esthétique qui est pour le moins subjectif. Elle rappelle que les panneaux surélevés ont un rendement légèrement supérieur aux panneaux intégrés et qu'ils ont l'avantage, en outre, de la facilité de leur remplacement en fin de vie. Sous l'angle de la durabilité, ils sont donc plus efficaces. Elle dépose dès lors la résolution suivante :

Nous invitons la Municipalité à renoncer à son exigence d'intégration sur les bâtiments neufs mais à donner désormais le choix du type de panneaux solaires aux propriétaires, y compris à ceux de bâtiments neufs.

La discussion sur cette résolution est ouverte.

M. Jacques HANHART ne comprend pas cette proposition. En effet, on peut constater à la route de St-Cergue, un toit entièrement métallique sur lequel les panneaux ont été mis par-dessus, ce qui est d'une esthétique des plus douteuses. Il croit que l'intégration est souvent plus simple que de les mettre par-dessus. Le problème de la température des panneaux est très facilement résolu en créant un espace suffisant, ce que, des fois, les architectes ont de la peine à faire. Il suffit de bien ventiler la sous-couverture. Quant aux bâtiments anciens et au centre-ville, cela pose un autre problème qui est résolu lors de la reconstruction.

La parole n'est plus demandée, la discussion est close.

Au vote, la résolution est acceptée par 31 oui, 30 non et 10 abstentions.

20. Interpellation de M. Olivier RIESEN & Consorts intitulée « Un défibrillateur sauve des vies ..., à condition de savoir où le trouver ! »

La Municipalité répondra ultérieurement.

21. Divers en rapport avec la séance.

Mme Aurélie HEGETSCHWEILER a envie de dire à Mme la Présidente que cela fait plusieurs fois qu'elle interpelle les Conseillers sur l'heure. Il est 22h13, elle comprend qu'il y ait un apéro après, mais ils sont là pour travailler et elle estime important que chacun puisse s'exprimer.

Mme la Présidente prie d'excuser le cafouillage concernant le préavis N° 20. Tout le monde a fait les efforts pour que cela se passe bien. Il était prévu que M. Carenza prenne la présidence et M. Buccino a fait au mieux au pied levé.

Mme la Présidente adresse ses remerciements très chaleureux à la Municipalité et à l'Administration qui a eu une année particulièrement difficile. Pour travailler avec eux, elle souhaite les remercier pour tout le travail afin que l'Administration puisse continuer à fonctionner. Elle souhaite une période de fêtes heureuse et chaleureuse, car la population attend qu'ils soient résilients et la résilience désigne la capacité à réussir à vivre, à se développer en dépit de l'adversité. La résilience est l'art de naviguer dans les torrents et, dans cette période particulière, tout le monde navigue dans les torrents. Elle remercie le Bureau et la secrétaire et souhaite de bonnes fêtes à chacun.

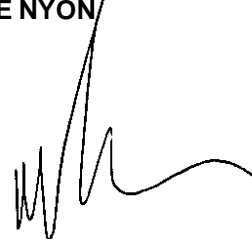
M. le Syndic revient en quelques mots sur cette année particulière. (*Discours en annexe*).

L'ordre du jour étant épuisé, Mme la Présidente lève la séance à 22h20.

CONSEIL COMMUNAL DE NYON



La Présidente :
Valérie MAUSNER LEGER



La Secrétaire :
Nathalie VUILLE

Annexe : discours de M. le Syndic

Discours du Syndic au Conseil communal 6.12.2021

Madame la Présidente,

Mesdames et Messieurs les Conseillers communaux,

Comment ignorer cette satanée pandémie qui bouleverse nos vies ? Cette année 2021 a été très spéciale à plus d'un titre, et nous avons dû continuer à fonctionner dans ce contexte de crise sanitaire. Cette année a surtout été marquée par les élections communales et le début d'une nouvelle législature. Elles ont généré de la joie, mais également des surprises et des déceptions, que ce soit pour le Conseil communal ou la Municipalité. Quelques grandes décisions ont néanmoins été prises pour bien terminer la législature, telles que :

- Le crédit pour la construction du nouvel hôtel de police
- L'octroi des crédits pour repenser l'ensemble du périmètre de la gare
- La redynamisation du marché
- Ou encore l'adoption du Plan lumière pour ne citer qu'eux

Depuis la rentrée d'août, le nouveau Conseil communal a eu l'occasion de prendre des décisions sur quelques gros dossiers, dont notamment l'octroi d'un crédit d'étude en vue de la réalisation du projet Pleine Terre à Perdtemps.

Durant cette année de transition, la Municipalité a ainsi déposé 44 préavis et rapports, contre 51 en 2020.

Les séances du Conseil communal se sont déroulées dans des conditions spéciales, au Théâtre de Marens, à l'Usine à Gaz avant de pouvoir revenir dans cette salle du Manoir. Les institutions communales ont malgré tout bien fonctionné et nous pouvons nous en féliciter.

Plusieurs éléments marquants ont ponctué l'année 2021. La Municipalité a pu inaugurer certains équipements et infrastructures importants pour notre ville. Nous pouvons rappeler à ce titre l'inauguration des chemins du Cossy et des Saules qui viennent renforcer les cheminements favorables à la mobilité douce ; la renaturation du Corjon, ou encore l'inauguration de l'Usine à Gaz. L'ouverture tant attendue de ce centre culturel vient couronner près de 11 ans d'efforts pour concrétiser ce magnifique projet.

Il faut encore rappeler la visite du Conseil fédéral sur la place des Marronniers le 2 juillet, et dans le cadre du projet Temporalis, de la HES-SO, initialement prévu à Paléo. Ces temps forts ont permis en partie de faire oublier toutes les manifestations et festivals annulés ou organisés dans des conditions dégradées, mais aussi parfois réinventées.

Le yoyo des mesures sanitaires a eu des conséquences pour l'organisation de la vie communautaire. La Municipalité a tenté d'y faire face en maintenant les événements pouvaient être autorisés. Elle a également intensifié ses efforts pour accompagner les individus et entreprises les plus impactées par les effets de cette pandémie.

Elle a notamment, sous l'impulsion du Conseil communal, mis en place un système de bons solidaires pour soutenir les nombreux commerçants nyonnais. Elle a attribué des aides directes aux milieux associatifs ainsi qu'aux entreprises nyonnaises en difficulté pour assurer la pérennité de leurs activités. Afin de soutenir les cafés, restaurants et bars, particulièrement impactés par les mesures de lutte contre la pandémie, elle a à nouveau cette année autorisé les extensions de terrasse. Elle a finalement maintenu les efforts pour assurer que les personnes les plus vulnérables ne se retrouvent pas marginalisées par cette situation. Tous les projets ont été conduits grâce au personnel de notre administration communale. Chacun dans son domaine a contribué au succès de ces réalisations tout en continuant de délivrer les prestations attendues par la population nyonnaise. Un grand merci aux

collaboratrices, collaborateurs et chefs de services pour leur travail et leur solide motivation malgré un contexte difficile.

En 2021, la Municipalité a connu deux phases, avec la fin d'une législature et le début de la suivante. Au cours des 12 derniers mois, la Municipalité a pris 742 décisions lors de 39 séances. Je tiens à remercier mes collègues de la Municipalité pour leur engagement continu au cours de cette année éprouvante.

Au nom de la Municipalité, je souhaite remercier très sincèrement tous les membres du Conseil communal pour le travail effectué au cours des derniers mois. Notre gratitude et nos félicitations à Chiara Montecchio qui a occupé le rôle de présidente du Conseil communal durant le premier semestre. Un grand merci aux membres du Bureau et plus spécialement à Valérie Mausner Leger l'actuelle présidente - c'est un plaisir de travailler avec elle.

Nous n'oublions pas, bien entendu les membres des commissions permanentes qui se sont investis lors de nombreuses séances tout au long de l'année. Un grand merci à vous !

VISION POUR L'AVENIR

Il y a bon nombre d'incertitudes liées de la pandémie. Comme nous l'avons fait en 2020 et 2021, nous devons nous adapter en tenant compte de tout ce que nous avons appris sur le fonctionnement d'une commune en temps de crise. Et nous devons rester solidaire avec les plus fragiles d'entre nous.

Malgré une situation financière en demi-teintes, nous continuerons à nous donner les moyens d'investir dans des projets nécessaires à un développement harmonieux et durable de notre ville.

Nous vous présenterons prochainement le programme de la législature 2021-2026.

De beaux projets sont nés ou ont été poursuivis au cours de la précédente législature : la création d'un parc public à Perdttemps et la mise en souterrain du parking, le développement du nouveau Cœur de ville, ou encore la construction du Centre sportif de Colovray.

Ces grands chantiers seront assurément au programme de cette nouvelle législature, et gageons que nous serons en mesure de les concrétiser ensemble lors de ces prochaines années.

Et nul doute que Nyon continuera de s'engager pour le climat et pour l'environnement.

Mais dans l'immédiat, la Municipalité vous invite à partager un verre dans le Grand Caveau du Château. A la suite des travaux entrepris cette année, ce caveau a pu être entièrement réaménagé et mis en conformité avec les normes actuelles, afin d'offrir un confort et une qualité d'accueil renforcés. Il a été confié aux Vins de Nyon depuis le 1^{er} décembre, afin d'être exploité comme établissement public ouvert à toutes et tous.

Pour remercier la Municipalité et le Conseil communal des travaux entrepris, ce sont les Vins de Nyon qui nous offrent la verrée qui suivra. La présentation d'un certificat COVID sera néanmoins exigée à l'entrée. Désolé pour les non-vaccinés.

Avec mes collègues de la Municipalité, nous vous souhaitons de belles fêtes de fin d'année, en espérant que la situation sanitaire s'améliore enfin en 2022 et que nous puissions retrouver le bonheur de la convivialité retrouvée, qui donne de plus belles couleurs à la vie.

Daniel Rossellat

Nyon, le 6 décembre 2021